

Bilal : « Que faire quand on assiste à une scène de harcèlement ? »

Publié: 28 février 2019, 21:04 CET • Mis à jour le : 28 février 2019, 22:06 CET

Johanna Dagorn

Sociologue, Université de Bordeaux

Arnaud Alessandrin

Sociologue, Université de Bordeaux



Si tu es confronté à une scène de harcèlement, il ne faut pas essayer d'agir seul mais plutôt en parler à un adulte. Pimkie bullying/Flickr, CC BY-NC-ND

Bonjour Bilal et merci pour cette question qui traite d'un sujet très important. On sait qu'environ 10 % des élèves sont victimes de harcèlement plus ou moins grave durant leur scolarité. Ces violences, avec abus de pouvoir, souvent répétées, affectent gravement les élèves qui en sont victimes.

Se poser la question en tant que témoin concerné par la violence dans ton collège est la preuve de ton engagement. Bravo à toi car, en moyenne, dans nos enquêtes, dans plus de 86 % des actes de violence, les témoins ne font rien ! Comme si personne n'était en mesure d'agir, de dire « stop ça suffit » !

Si c'est une scène de harcèlement, alors, il y a une victime qui a peur, car ce n'est pas une bagarre ou un conflit qui éclate entre deux personnes.

Dans le harcèlement il y a toujours une relation de pouvoir entre deux personnes au minimum. c'est pour cette raison que cela ne peut se régler avec de la médiation, qui nécessite des rapports où tout le monde peut se parler sans crainte. Or, dans des situations de harcèlement, la victime a peur.

Le harcèlement à l'école expliqué aux enfants.

Ne pas se mettre en danger, en parler à un adulte

Tout d'abord, il est important de ne pas se mettre en danger en intervenant seul. Si tu as d'autres témoins autour, parle-leur ! Demande-leur s'ils ont vu ou veulent en parler à un adulte. **Il ne faut surtout pas s'interposer par la violence** que tu sois seul ou avec des ami-e-s.

Tu dois en parler à un adulte ou à ton délégué de classe si tu préfères. Mais sois rassuré Bilal : les adultes sont là pour t'aider et de te protéger.

Pour être le plus efficace possible, tu dois décrire la scène, l'heure, le lieu et les personnes présentes : le ou les auteurs, la victime et les témoins s'il y en avait, etc. Si c'est sur les réseaux sociaux, **fais des captures d'écran**. Ces renseignements seront précieux pour cesser les brimades. Les réseaux sociaux sont comme la « vraie vie » : le droit s'applique également sur Internet et il est interdit de harceler quelque soit l'endroit (même sur des conversations privées sur Messenger).

Parler du harcèlement, c'est agir contre les souffrances qu'il entraîne, mais c'est surtout contribuer activement à éviter qu'il touche d'autres élèves ou peut-être toi-même !

_Tu peux aussi appeler le numéro gratuit « **Non au harcèlement** » : **3020**.

Si le harcèlement a lieu sur Internet tu peux appeler : « **Net écoute** » : **0800 200 000**._

Diane Rottner, CC BY-NC-ND

Si toi aussi tu as une question, demande à tes parents d'envoyer un mail à : tcjunior@theconversation.fr. Nous trouverons un-e scientifique pour te répondre.